

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 15 octobre 2026 à 10h00
« Inégalités et pauvreté des retraités »

Document n° 5
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Niveau de vie et inégalités parmi les retraités

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Niveau de vie et inégalités parmi les retraités

Le niveau de vie permet d'appréhender les ressources dont dispose une personne en tenant compte non seulement de ses revenus propres, mais aussi de l'ensemble des ressources de son ménage et de sa composition. Il est calculé à partir des revenus monétaires du ménage, y compris les prestations sociales et après déduction des prélèvements socio-fiscaux, rapportés au nombre d'unités de consommation (UC) qui le composent. Il est, par construction, identique pour tous les membres d'un même ménage. Ainsi, la faiblesse des revenus propres d'une personne vivant en couple peut être compensée par ceux de son conjoint et, le cas échéant, par les ressources non individualisables du ménage, telles que les revenus du patrimoine ou certaines prestations sociales. Le niveau de vie constitue ainsi une mesure particulièrement adaptée pour comparer les ressources des retraités à celles des autres catégories de population et pour analyser les inégalités au sein de cette population.

Bien que les pensions moyennes de retraite ne représentent qu'environ les deux tiers du revenu d'activité net moyen, les retraités disposent, en 2023, d'un niveau de vie moyen équivalent à celui de l'ensemble de la population.

Les retraités constituent toutefois une population hétérogène, notamment du fait de l'âge. En 2023, les inégalités de niveau de vie y sont néanmoins légèrement moins marquées que parmi les actifs. Les écarts de détention de patrimoine immobilier complètent le constat : à niveau de vie comparable, les retraités disposent en moyenne d'un patrimoine plus important que les actifs, à l'exception des ménages les plus modestes.

Après une forte réduction des inégalités entre 1970 et le milieu des années 1990, celles-ci se sont stabilisées à un niveau relativement faible parmi les retraités. Elles augmentent de nouveau en 2023, retrouvant leur niveau le plus élevé sur la dernière décennie observée.

1. Le niveau de vie des retraités est aujourd'hui proche de celui de l'ensemble de la population

1.1. Les retraités ont un niveau de vie globalement équivalent à celui de l'ensemble de la population

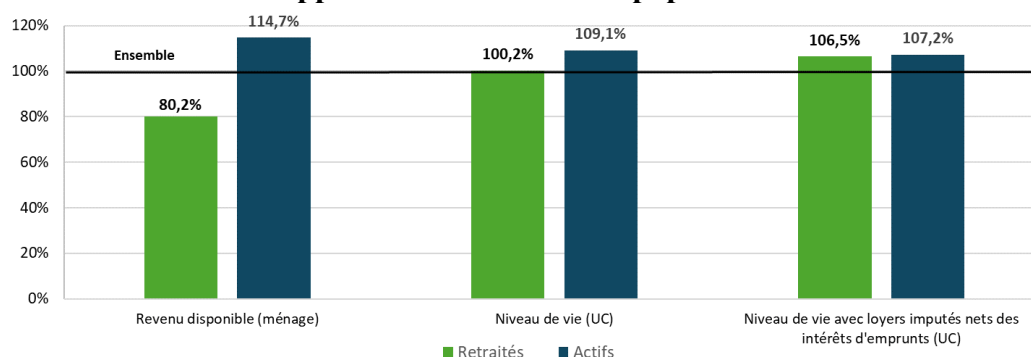
En 2023, les retraités vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire (hors institution) ont un niveau de vie moyen équivalent à 100,2 % de celui de l'ensemble de la population (hors loyers imputés). Le montant de leur pension est en moyenne moins élevé que les revenus des actifs, mais cela est contrebalancé par le fait qu'ils ont plus rarement des enfants à charge.

En 2023, sur le champ des personnes résidant en France, la pension de retraite de droit direct nette moyenne représente environ 62 % du revenu d'activité net moyen. Le revenu disponible des ménages est obtenu en ajoutant, aux pensions et revenus d'activité perçus, les revenus du

patrimoine, plus importants pour les ménages retraités que pour les ménages actifs, ainsi que les prestations sociales, et en retranchant les impôts et prélèvements dus. Le système socio-fiscal est relativement neutre sur l'écart de revenus entre les retraités et les actifs, les ménages retraités percevant moins de prestations sociales (hors revenus de remplacement) que les actifs, mais acquittant également moins d'impôts et de prélèvements.

Au total, le revenu disponible des ménages dont la personne de référence est retraitée représente 80,2 % du revenu de l'ensemble des ménages alors que celui des actifs en représente 114,7 %. Les ménages retraités ont ainsi des revenus disponibles moyens plus faibles que l'ensemble de la population mais leur plus petite taille¹ engendre un niveau de vie moyen individuel équivalent à celui de l'ensemble de la population (100,2 % du niveau de vie de l'ensemble).

Figure 1 - Niveau de vie individuel moyen relatif des retraités et des actifs en 2023 par rapport à l'ensemble de la population



Lecture : en 2023, le niveau de vie des retraités avec loyers imputés nets des intérêts d'emprunts est supérieur de 6,5 % à celui de l'ensemble de la population.

Notes : niveau de vie par UC. En 2023, les données ne sont pas disponibles pour le niveau de vie comprenant les loyers imputés en raison d'un changement de méthodologie pour l'imputation des loyers. Le niveau de vie avec loyers imputés a été estimé par le SG-COR à partir des données de ERFs 2021, en supposant que le poids des loyers imputés dans les niveaux de vie reste le même pour chaque statut d'activité.

Champ : ménages vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2023 et calculs SG-COR à partir de Insee, ERFs 2021 pour le niveau de vie yc loyers imputés.

Enfin, les retraités sont plus souvent propriétaires de leur logement que les actifs ou que l'ensemble de la population et ont ainsi moins souvent à payer un loyer. En 2023, le niveau de vie des retraités avec loyers imputés est de 6,5 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population, soit un niveau très proche de celui des actifs (7,2 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population).

¹ Le plus faible nombre d'unités de consommation (UC) représenté par les ménages dont au moins l'un des membres est retraité compense le revenu disponible en moyenne plus faible de ces derniers : voir le document n° 2 de cette séance sur le mode de calcul des UC.

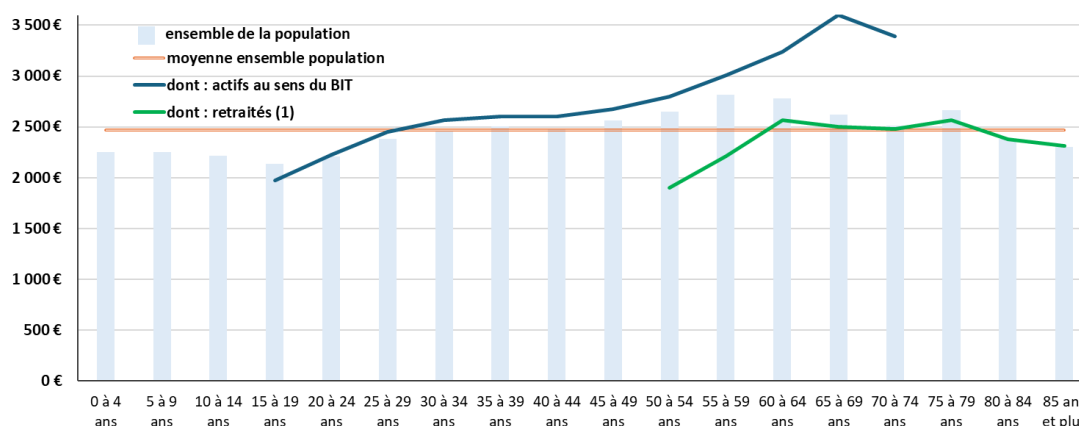
1.2. Le niveau de vie varie fortement selon l'âge et le statut d'activité

La proximité actuelle entre le niveau de vie moyen des retraités et celui de l'ensemble de la population masque des disparités selon l'âge (voir figure 2). Dans l'ensemble de la population, tout statut d'activité confondu, le niveau de vie est minimal chez les enfants et les jeunes de moins de 30 ans, où il est inférieur d'environ 10 % à celui de l'ensemble de la population, tandis qu'il est maximal chez les seniors de 55 à 64 ans, où il est supérieur d'environ 14 % à celui de l'ensemble de la population.

Parmi les actifs, le niveau de vie augmente fortement avec l'âge, en lien avec les revenus d'activité qui sont croissants avec l'expérience professionnelle. Le niveau de vie des actifs de 60 à 64 ans est ainsi supérieur à la moyenne de la population de 31 %.

Parmi les retraités, il est maximal chez les retraités de 60 à 79 ans, où il est supérieur d'environ 1 % à 4 % à celui de l'ensemble de la population ; il est nettement plus faible chez les retraités précoces (moins de 59 ans), du fait de la surreprésentation de certaines catégories de retraités (catégories C de la fonction publique partis au titre de la catégorie active ou encore retraite pour handicap) et chez les plus âgés (80 ans et plus), où il est similaire à celui de l'ensemble de la population. Cette baisse en fin de vie s'explique en grande partie par la composition démographique de la population avec une part des femmes seules qui s'accroît avec l'âge et dont le niveau de vie est plus bas².

Figure 2 - Niveau de vie individuel moyen par âge pour l'ensemble de la population, les actifs et les retraités en 2023



Lecture : en 2023, le niveau de vie moyen de l'ensemble des 50-54 ans est de 2 647 euros mensuels, alors qu'il s'élève à 2 796 euros pour les actifs de 50-54 ans et à 1 900 euros pour les retraités du même âge.

Notes : niveau de vie par UC, () définition des retraités excluant les bénéficiaires des seules pensions d'invalidité. Champ : ménages vivant en France métropolitaine en logement ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.*

Source : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2023.

² Voir le document n° 6, « Le lien entre le montant des pensions et le niveau de vie », de cette même séance.

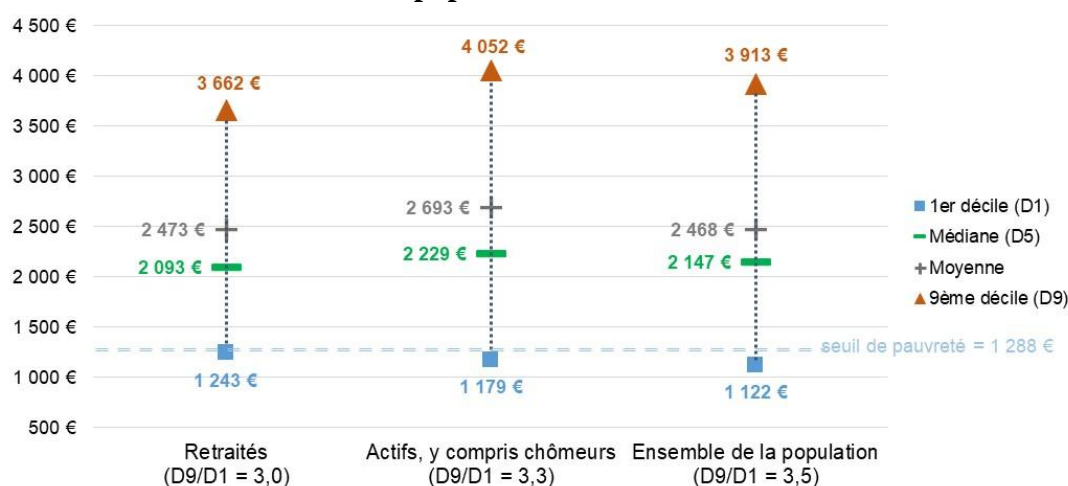
2. Les inégalités de niveau de vie des retraités sont relativement modérées

2.1. Une distribution des niveaux de vie moins inégalitaire que celle des actifs

En 2023, le niveau de vie médian des retraités est égal à 2 093 euros par mois et par unité de consommation, ce qui signifie qu'une personne à la retraite sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant. Comme certains retraités ont des niveaux de vie relativement élevés, le niveau de vie moyen des retraités, égal à 2 473 euros par mois et par unité de consommation en 2023, est supérieur au niveau de vie médian. Un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie inférieur à 1 243 euros par mois (soit un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % en 2023) et, à l'opposé, un retraité sur dix dispose d'un niveau de vie supérieur à 3 662 euros par mois. Les niveaux de vie des retraités se situent un peu au-dessus de ceux de l'ensemble de la population tant qu'ils restent sous le niveau de vie médian et sont ensuite inférieurs. Ils se situent par contre constamment sous les niveaux de vie des actifs (y compris chômeurs) et l'écart s'accroît dans le haut de la distribution.

Les 10 % des ménages retraités les plus aisés ont un niveau de vie trois fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes (le rapport interdécile des niveaux de vie, D9/D1³, est égal à 3,0). Leur distribution des niveaux de vie est un peu moins inégalitaire que celle des actifs y compris les chômeurs (D9/D1= 3,3) ou de l'ensemble de la population (actifs, retraités et inactifs non retraités, D9/D1= 3,5). Pour les retraités l'écart interdécile (entre les dixièmes D1 et D9) s'élève ainsi à 2 419 €, contre 2 873 € pour les actifs et 2 791 € pour l'ensemble de la population.

Figure 3 – Inégalités de niveau de vie parmi les retraités, les actifs et l'ensemble de la population en 2023



Lecture : en 2023, 10 % des retraités ont un niveau de vie inférieur à 1 243 euros par mois et par unité de consommation (D1), et 10 % des retraités ont un niveau de vie supérieur à 3 662 euros par mois et par unité de consommation (D9).

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire, classées selon leur situation d'activité : retraités inactifs au sens BIT (hors cumul emploi-retraite) ; personnes actives au sens du BIT (en emploi ou au chômage) ; ensemble de la population (personnes retraitées, actives, ou inactives non retraitées).

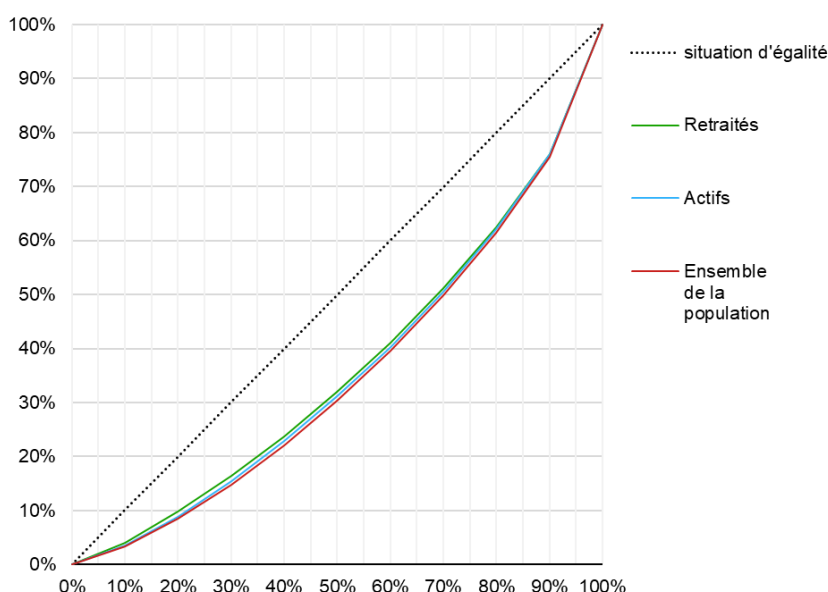
Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2023.

³ Voir le document n° 2 « Comment mesurer les inégalités monétaires et la pauvreté ? » de cette séance.

2.2. La répartition du niveau de vie au sein de la population retraitée

Une autre façon d'analyser les inégalités de niveau de vie entre les retraités est d'examiner la concentration des niveaux de vie. En 2023, les 10 % de retraités ayant les niveaux de vie les plus élevés perçoivent 23,9 % des niveaux de vie de l'ensemble des retraités et la proportion équivalente est de 24,1 % pour les actifs. À l'opposé, la moitié des ménages retraités les moins riches perçoivent 32,0 % de l'ensemble des niveaux de vie, cette proportion est de 31,2 % pour les ménages actifs. Les courbes de concentration des actifs, des retraités et de l'ensemble de la population sont très similaires.

Figure 4 - Masse de niveau de vie détenue par les ménages retraités, actifs et ensemble de la population selon leur niveau de richesse en 2023



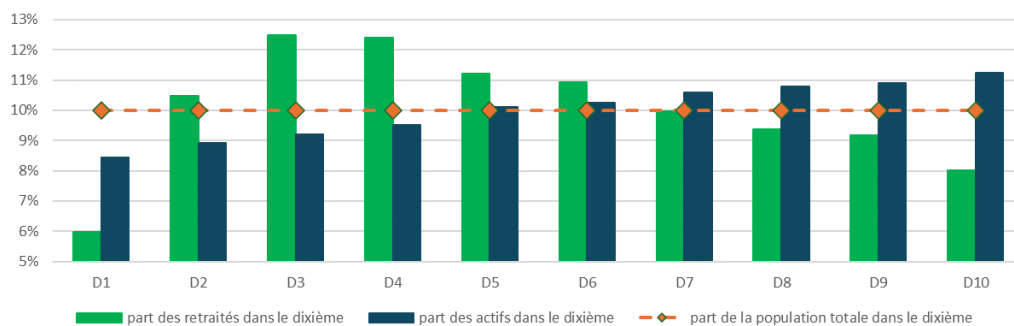
Lecture : en 2023, les 10 % des retraités ayant un niveau de vie inférieur à 1 243 euros par mois et par unité de consommation (D1) perçoivent 4,1 % de l'ensemble des niveaux de vie des retraités ; pour les actifs les 10 % ayant un niveau de vie inférieur à 1 179 euros par mois et par unité de consommation (D1) perçoivent 3,5 % de l'ensemble des niveaux de vie des actifs.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire, classées selon leur situation d'activité : retraités inactifs au sens BIT (hors cumul emploi-retraite et hors bénéficiaires des seules pensions d'invalidité) ; personnes actives au sens du BIT (en emploi ou au chômage) ; ensemble de la population (personnes retraitées, actives, ou inactives non retraitées).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2023.

Enfin, par rapport à la distribution du niveau de l'ensemble de la population, les retraités se positionnent plus souvent dans les dixièmes allant de D2 à D6, alors que les actifs sont sur-représentés dans les dixièmes les plus hauts (D6 à D10).

Figure 5 - Distribution des ménages retraités et actifs selon les dixièmes de niveau de vie de l'ensemble de la population en 2023



Lecture : en 2023, les retraités ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} décile de la distribution du niveau de vie de l'ensemble de la population (D1) représentent 6,0 % de l'ensemble des retraités ; pour les actifs, ils sont 8,5 % sous ce seuil.

Champ : Ménages ordinaires vivant en France métropolitaine dont la personne de référence est retraitée (hors bénéficiaires des seules pensions d'invalidité) et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Sources : CCMSA, Cnaf, Cnav, DGFIP, DGI, Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2023.

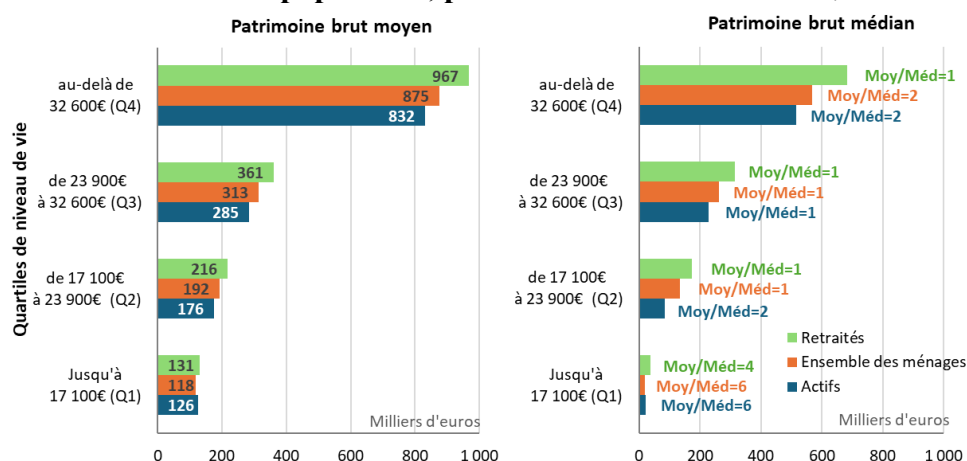
2.3. Les inégalités de patrimoine complètent celles du niveau de vie

La détention de patrimoine, au-delà des revenus qu'ils procurent, n'est pas intégrée dans l'estimation du niveau de vie. Or, plus les individus disposent d'un niveau de vie élevé, mieux ils sont dotés en patrimoine. À niveaux de vie comparables, les retraités sont en moyenne plus dotés en patrimoine que les actifs, exception faite des ménages les plus modestes du 1^{er} quartile. Ainsi pour les 25 % des ménages ayant les niveaux de vie les plus hauts, les retraités détiennent en moyenne 967 200 euros et les actifs 831 600 euros.

La dispersion du patrimoine, appréhendée par le rapport entre la moyenne et la médiane⁴, est élevée pour les ménages ayant les plus faibles niveaux de vie, et surtout pour les ménages actifs pour lesquels elle s'établit à 6, ce qui signifie que certains de ces ménages, même s'ils ne perçoivent pas beaucoup de revenus en flux peuvent avoir un patrimoine (stock) très important.

⁴ Le rapport entre la moyenne et la médiane permet ainsi de savoir si une répartition est égalitaire (dans ce cas, la médiane s'écarte peu de la moyenne) ou inégalitaire (dans ce cas, la médiane est très différente de la moyenne). Si la médiane est inférieure à la moyenne, les inégalités se situent en haut de l'échelle. Dans le cas inverse, les inégalités se situent en bas de l'échelle. Dans le cas étudié ici, l'écart de 6 entre la moyenne et la médiane pour les ménages actifs ayant les plus faibles revenus s'explique par le fait que la distribution des patrimoines bruts est très fortement inégalitaire en faveur du haut de la distribution.

Figure 6 - Montants moyens et médians de patrimoine brut⁵ par quartile de niveau de vie de l'ensemble de la population, pour les actifs et les retraités, début 2024



Lecture : Début 2024, les ménages ayant un niveau de vie inférieur au 1^{er} quartile (17 100 €) et dont la personne de référence est active détiennent en moyenne 126 100 € euros de patrimoine brut et la moitié de ces ménages détient un patrimoine inférieur à 21 000 euros. Le rapport entre la moyenne et la médiane est donc de 6.

Notes : sont considérés comme actifs les ménages dont la personne de référence occupe un emploi ou est au chômage. Sont considérés comme retraités les ménages dont la personne de référence se déclare comme retraitée, ou préretraîtée (les inactifs de plus de 60 ans ne sont pas inclus dans cette modalité). La catégorie « Ensemble des ménages » comprend les ménages dont la personne de référence appartient aux actifs, aux retraités et préretraités ou aux autres inactifs (étudiants, personnes en incapacité de travailler en raison d'un handicap et d'un problème de santé durable, femme ou homme au foyer, autre situation). Les quartiles de niveau de vie sont calculés sur l'ensemble des ménages.

Champ : ménages résidant en logement ordinaire en France hors Mayotte, dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul.

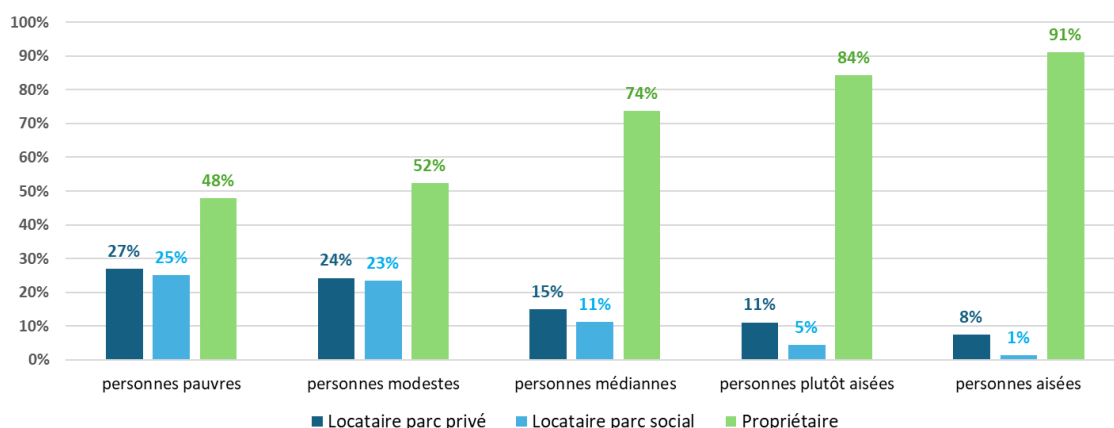
Source : Insee, enquête Histoire de vie et Patrimoine 2023-2024.

La détention de patrimoine immobilier, qui occupe une place importante dans le patrimoine des retraités⁶, est étroitement liée au niveau de vie. Parmi les retraités dont la première année de retraite est 2020, 91 % des personnes aisées sont propriétaires de leur logement. Ce pourcentage est de 74 % pour celles dont le niveau de vie est compris entre 90 % et 120 % du niveau de vie médian et de 48 % pour les personnes pauvres (en dessous de 60 % du niveau de vie médian).

⁵ L'agrégat mesuré est le patrimoine brut total, y compris patrimoine résiduel (voitures, autres véhicules, biens d'équipements, bijoux, œuvres d'art et autres objets de valeur).

⁶ Voir le document n° 6 sur « [Le patrimoine des retraités](#) » de la séance de janvier 2026.

Figure 7 - Statut d'occupation du logement selon le niveau de vie, la première année pleine de retraite (2020)



Note : les personnes sont classées par groupe selon leur niveau de vie : pauvres (en dessous de 60 % du niveau de vie médian), modestes (entre 60 % et 90 %), médians (entre 90 % et 120 %), plutôt aisés (entre 120 % et 180 %) et aisés (au-dessus de 180 %).

Lecture : 91 % des personnes aisées, dont la première année de retraite est 2020, sont propriétaires de leur logement, 8 % sont locataires du parc privé et 1 % locataires du parc social.

Champ : personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020.

Sources : appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs IPP.

3. Les inégalités de niveau de vie des retraités ont fortement diminué depuis 1970 avant de se stabiliser

En 1970, le niveau de vie des retraités après redistribution était nettement inférieur à celui des actifs et de l'ensemble de la population. Il a ensuite progressé plus rapidement que celui des actifs entre 1970 et 1996, jusqu'à atteindre un niveau comparable. Ce rattrapage a contribué à la réduction des inégalités de niveau de vie dans l'ensemble de la population sur cette période⁷.

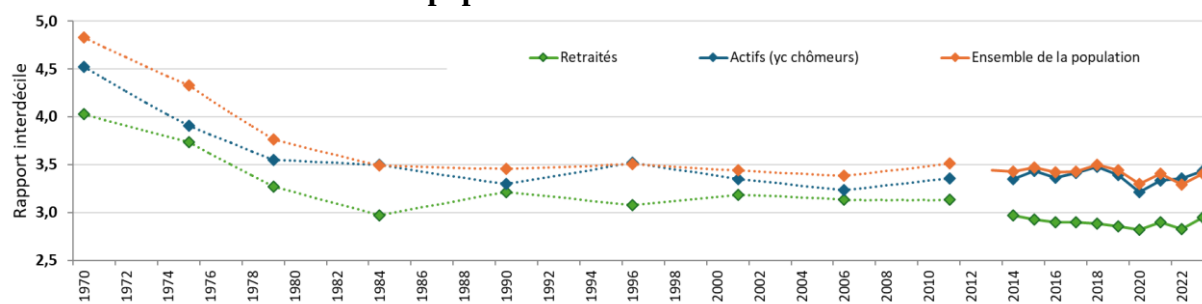
Cette baisse des inégalités globales tient toutefois également à la diminution marquée des inégalités au sein de chacune de ces deux catégories, parmi les actifs comme parmi les retraités, au cours des années 1980 et 1990. La réduction des inégalités entre générations (actifs et retraités) s'est ainsi conjuguée à celle des inégalités au sein de chaque génération⁸. Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie sont d'une ampleur plus limitée, tant parmi les retraités que parmi les actifs.

En 1970, les 10 % des ménages retraités les plus aisés avaient un niveau de vie quatre fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes (le rapport interdécile des niveaux de vie, D9/D1, est égal à 4,0) ; ce rapport était de 4,5 pour les actifs et de 4,8 pour l'ensemble de la population. En 1984, ce rapport inter décile n'était plus que de 3 pour les retraités, et de 3,5 pour les actifs et l'ensemble de la population.

⁷ Pour une analyse des déterminants de cette évolution, voir document n° 7 « Les déterminants de l'évolution des inégalités de revenus en France, 1970-2019 », Blasco J., Carbonnier C., LIEPP, 2025.

⁸ Voir le document n° 9 « [Les évolutions des inégalités de niveau de vie au fil des générations](#) » de la séance du COR de juillet 2019.

Figure 8 - Inégalités de niveau de vie parmi les retraités, les actifs et l'ensemble de la population de 1970 à 2023



Lecture : en 1970, parmi les retraités, le rapport interdécile des niveaux de vie D9/D1 s'élevait à 4,0 ; ce rapport était de 4,5 pour les actifs et de 4,8 pour l'ensemble de la population.

Note : rupture de série en 1996 et en 2012. À partir de 2020, cette série est calculée avec une chaîne de production de l'ERFS rénovée s'appuyant sur la nouvelle Enquête Emploi (EEC3). Par souci de lisibilité, des pointillés relient fictivement les données ponctuelles disponibles (entre 1970 et 2011).

Champ : ménages ordinaires (avant 1996) ; individus vivant en ménage ordinaire (après 1996).

Source : INSEE, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 2012. CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; DGI ; Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2014 à 2023.

Les inégalités de niveau de vie connaissent une relative stabilité depuis le milieu des années 2000.

Depuis 2014, les inégalités de niveau de vie avant redistribution ont augmenté dans l'ensemble de la population, mais pas parmi les ménages retraités. Après redistribution, les inégalités sont plus modérées pour les retraités comme pour les actifs, sous l'effet redistributif du système socio-fiscal.

Avant redistribution, c'est-à-dire avant prélèvement des impôts directs et ajout des prestations sociales, le niveau de ces indicateurs en population générale a globalement augmenté depuis 1996⁹. L'indice de Gini avant redistribution est ainsi passé de 0,347 en 1996 à 0,375 en 2023, où il atteint son plus haut niveau. Cet accroissement des inégalités est en grande partie lié à la baisse des niveaux de vie avant redistribution des plus modestes et à l'augmentation de la part des revenus perçue par les personnes les plus aisées. Sur la période 2014 - 2023, les ménages retraités, contrairement à l'ensemble de la population, n'ont pas connu d'accroissement des inégalités avant redistribution¹⁰, dont le niveau est bien plus faible que pour l'ensemble (indice de Gini respectivement de l'ordre de 0,31 et de 0,37).

Après redistribution, le niveau des inégalités de l'ensemble de la population baisse fortement et se rapproche de celui des retraités, conséquence de l'effet redistributif du système socio-fiscal : sur la période 2014 - 2023, l'indice de Gini est en moyenne de 0,259 pour les retraités et 0,286 pour l'ensemble.

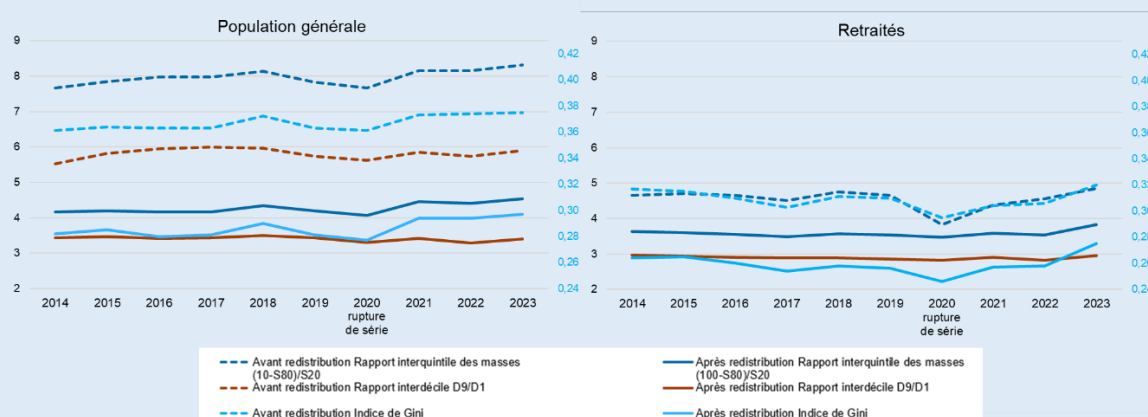
Après une relative stabilité depuis le milieu des années 2010, les trois indicateurs de mesure d'inégalités confortent, tant en population générale que parmi les retraités, une légère hausse des inégalités qui atteignent en 2023 leur plus haut niveau sur la période : le rapport interdécile s'établit

⁹ Voir Martin H., « *Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution* », Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee Références, 2024.

¹⁰ La baisse observée est en grande partie imputable à la rupture de série intervenue en 2012.

à 3,41 (2,95 pour les retraités), le ratio interquintile des masses à 4,53 (3,84 pour les retraités) et l'indice de Gini à 0,297 (0,275 pour les retraités) en 2023.

Inégalités de niveau de vie avant et après redistribution depuis 2014, pour l'ensemble de la population et pour les retraités



Note : le point 2020 présente des fragilités liées aux difficultés de production en 2020.

Lecture : en 2023, l'indice de Gini des niveaux de vie avant redistribution (ligne pointillée) est de 0,375 pour l'ensemble de la population et de 0,320 pour les retraités (échelle de droite). Après redistribution (ligne continue), l'indice de Gini passe respectivement à 0,297 et à 0,275.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2014 à 2023.

Bibliographie

Aubert P., « Niveau de vie des retraités : le taux de pauvreté baisse significativement lors du départ à la retraite », Études et Résultats n° 1369, Drees, 2026.

Blasco J., Carbonnier C., « *Les déterminants de l'évolution des inégalités de revenus en France, 1970-2019* », LIEPP, 2025.

Blasco J., Labarthe J., « *Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période* », in Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee références, 2018.

Martin H., « Depuis le milieu des années 1990, les inégalités de niveau de vie augmentent nettement avant redistribution mais de manière plus limitée après redistribution », Les revenus et le patrimoine des ménages, Insee Références, 2024.

C. Rieg, A. Rousset, « Les niveaux de vie augmentent sans freiner les inégalités », Insee Première n° 2117, 2026.

Niveaux de vie et pauvreté, in « Femmes et hommes, l'égalité en question », Insee Références, Édition 2022.

Panorama « Retraites et retraités », Drees, 2026.

Rapports annuels du COR, 2023 et 2026.